

## Jean-Baptiste André Godin à monsieur Horst, 6 février 1874

Auteur·e : **Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)**

### Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

5 Fichier(s)

### Informations sur le document source

CoteFG 15 (14)

Collation5 p. (316r, 317r, 318v, 319v, 320r)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

### Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à monsieur Horst, 6 février 1874, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 20/12/2025 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/FamiliLettres/items/show/47586>

### Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

### Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [6 février 1874](#)

Lieu de rédaction28, rue des Réservoirs, Versailles (Yvelines)

Destinataire [Horst](#)

Lieu de destination Milan (Italie)

Scripteur / Scriptrice [Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

# Description

Résumé Godin accuse réception de la lettre de Horst du 27 janvier 1874 et lui fait envoyer les tarifs et circulaires. Sur les commissions à accorder à Horst : Godin juge élevée sa demande de 5 % sur toutes les affaires. Sur la baisse de 5 % du tarif de la manufacture, cumulable avec les remises de fin d'année. Godin joint à sa lettre la liste (copiée sur le folio 320r) des remises à consentir sur les factures tout au long de l'année et des bonifications payables en marchandises en fin d'année selon le chiffre d'affaires des clients.

## Mots-clés

[Distribution des produits](#), [Finances d'entreprise](#), [Fonderies et manufactures](#),  
["Godin"](#), [Fonte](#), [Ressources naturelles](#)

Lieux cités [Italie](#)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 28/03/2023

Dernière modification le 18/09/2023

---

Versailles 6 février 74

Monsieur Horat,

J'ai bien reçu votre lettre  
du 27 Janvier, et j'ai  
donné ordre à l'assure de  
vous adresser les Tarifs et  
circonscriptions. Mais je ne  
suis pas d'accord avec  
vous sur la provision,  
elle me paraît trop élevée;  
j'accorde en France à mes  
voyageurs 3 % sur tous les  
placements qu'ils font  
jusqu'au chiffre de 500<sup>fr</sup>;  
mais quand ils obtiennent  
une commande au-dessus  
de ce chiffre, le surplus  
ne leur est compté qu'à  
1 %. Vous m'aurez demandé

peut être pour quel  
motif; cela tient à ce que  
je fais des remises graduelles  
suivant l'importance des  
commandes, ce que ne m'a  
pas permis sur les factures  
échappées d'accorder aux voyageurs  
une provision aussi  
forte que sur les petites  
commandes.

Je comprends que cela ne  
serves pas absolument de  
règle vis à vis de nous,  
mais votre demande de  
5 % sur toutes les affaires  
s'écarte tellement de ces  
conditions qui il me semblerait  
difficile de nous enterrer,  
si vous ne reniez à des  
conditions plus raisonnables.

Si après examiner de mes  
tarifs, vous jugiez à propos  
de me demander des modifi-

cations dans les conditions  
de services pour les apprêts  
de transport, peut être  
évidemment je crois à suppri-  
mer cette échelle graduelle d'  
indifications que je faire  
en faveur d'envoyer à toute  
excellente (au marchand  
j'aurais une base de  
déterminée pour arrêter  
le chiffre de votre provision  
mais dans tous les cas, il y  
semble que un maximum de  
6% serait très-recommandable  
sur les placements que vous  
ferez à l'étranger; pour ce  
qui est de faire les demandes  
que je pourrais les étre adresser  
aux détaillants et commercia-  
nt, il n'est pas possible  
de faire plus facile de la  
partie étrangère, sans trouver  
une grande difficulté de

fixer à 1 % en y  
comptenant non-seulement  
les maisons que vous  
m'avez procurées, mais  
toutes celles que je  
pourrai faire en Italie.  
C'est bien aussi 10 % à  
du croire a ce que vous  
avez faites avec vos voyageurs  
en France.

La révision de mes tarifs  
n'ont d'autre but, peut-être  
d'augmenter pas les dernières  
conclusions que l'ennemi de la  
christianité ; j'avais demandé ce  
taux de 1 % sur toutes les  
productions, et je n'en ai décidé  
qu'il ajouterait à la rem-  
ise fin d'année qui, probable-  
ment vous a été accordée.  
De sorte que les dernières pa-  
rations sont celles pour la ré-  
vision le 1<sup>er</sup> Janvier et jusqu'à  
la prochaine révision à l'automne  
ou l'hiver.

Georges

Prémises sur chaque  
facture pour les expéditions  
à faire

en Janvier Février Mars	6 %
" Avril et Mai	5 %
" Juin	4 %
" Juillet	3 %
" Août et Septembre	2 %
" Octobre à fin Décembre	0 %

Bonifications payables  
en marchandises pour l'armée  
sur le chiffre des affaires :

au dessous de 500 <sup>fr</sup>	1 %
de 500 à 1 000	10 %
de 1 000 à 2 000	12 %
de 2 000 à 3 000	13 %
de 3 000 à 6 000	14 %
de 6 000 à 8 000	15 %
de 8 000 et au dessus	16 %
	17 %